

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-
au-Tonnerre, tenue ce 5 août 2019, au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

Madame Lorenza Beaudin	Maire
Monsieur Karl Dérosby	Conseiller
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Jacques Bernier	Conseiller
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller
Monsieur Jimmy Poirier	Conseiller

Formant quorum sous la présidence, de madame Lorenza Beaudin, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice
générale.

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT

Les participants se recueillent.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est
ouverte à 19 h 00 par le maire, madame Lorenza Beaudin. Madame
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 104-08-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles
restent ouvertes.

4. RÉOLUTION 105-08-19

**LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES MOIS
DE JUIN ET JUILLET 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux des mois de juin et juillet 2019 soient acceptés
tels que déposés.

5. RÉSOLUTION 106-08-19

ADOPTION DES CONCILIATIONS BANCAIRES DES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les conciliations bancaires des mois de juin et juillet 2019 soient adoptées telles que déposées.

6. RÉSOLUTION 107-08-19

APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que les paiements et les déboursés soient autorisés.

7. RÉSOLUTION 108-08-19

PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE À L'OMH DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre doit contribuer à l'OMH de sa municipalité;

ATTENDU QUE la contribution 2019 s'élève à 11 151\$ selon le rapport d'approbation du budget 2019 de la SHQ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le versement de 11 151\$ à l'OMH de Rivière-au-Tonnerre correspondant à la contribution 2019;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

8. RÉSOLUTION 109-08-19

ACCEPTATION DES TRAVAUX DES PROJETS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre désire utiliser sa part de fonds des travaux correcteurs pour la réalisation de ses projets

Séance régulière du 5 août 2019

en raison de l'augmentation de la circulation routière qu'entraîne le projet hydroélectrique de rivière Romaine.

ATTENDU QUE les dépenses ont été produites pour la réalisation de nos projets pour un montant de (31 734.82\$);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution soit inclus à celle-ci, comme s'il était ici tout au long produit :

D'approuver la facture au montant de (31 734.82 \$), pour la réalisation de nos projets.

De demander à la MRC de Minganie de verser à la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre la somme (31 734.82) à même la part de la municipalité dans les fonds des travaux correcteurs couvrant la totalité de la facture dans le cadre de la réalisation des projets municipaux.

9. RÉOLUTION 110-08-19

REPRÉSENTANT AUPRÈS DE L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS (OBV) DUPLESSIS

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre doit être représentée auprès de l'OBV;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal nomme, madame Josée Poulin, directrice-générale comme représentante de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre auprès de l'OBV de Duplessis;

10. RÉOLUTION 111-08-19

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉCHO-TECH SUR L'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la conclusion du rapport d'ÉCHO-TECH;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport d'ÉCHO-TECH sur la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés soit déposée.

11. RÉSOLUTION 112-08-19

PROPOSITION DE SERVICES –REDDITION DE COMPTES TECQ 14-18

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre doit procéder à la reddition de compte pour la TECQ 2014-2018;

ATTENDU QUE la reddition de compte TECQ 2014-2018 doit être finalisée avant de présenter une programmation pour la nouvelle TECQ 2019-2023;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte la proposition de services de Tétra-Tech au montant de 1875\$ avant taxes pour le soutien à la reddition de comptes finale du programme TECQ 2014-2018;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

12. Dépôt du dossier des projets en cours (demande de date de rencontre de travail) Rencontre prévue le mercredi 7 août 2019

13. RÉSOLUTION 113-08-19

DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DU MAMH

ATTENDU QU'il appert de reconstruire des liens de confiance entre les élus, de même qu'entre le conseil et le personnel municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont conscients que la connaissance de leur rôle respectif est primordial afin d'assurer un meilleur suivi des dossiers et services à la population, ainsi qu'une relation harmonieuse avec le personnel municipal et entre les élus;

ATTENDU QUE les élus sont d'avis qu'un accompagnement du MAMH est nécessaire fin de trouver des pistes de solutions pour traverser la situation de conflit actuelle;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre demande l'accompagnement de la Direction régionale du MAMH Côte-Nord, dans le but d'aider la Municipalité dans son objectif de reconstruire les liens de confiance entre les élus, de même qu'entre le conseil et le personnel municipal et de trouver des pistes de solutions pour traverser le conflit actuel.

14. RAPPORT DE COMITÉS

Madame Lorenza Beaudin expose la rencontre avec la Ministre des affaires municipales où il a été question du regroupement des OMH de la Minganie, du Pacte Fiscal et de la TECQ. Elle mentionne également la rencontre avec la Régie inter municipale concernant l'achat du nouveau camion à ordures.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil.

16. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Jacques Bernier. Madame Lorenza Beaudin, mairesse déclare la séance levée à 20h06.

17. SIGNATURE

Josée Poulin
Directrice générale

Lorenza Beaudin
Maire